

Il ne restait plus que trois personnes à entendre, dont l'amiral Vagba Faussignaux, ex-commandant de la marine ivoirienne, et Simone Bagbo donc, épouse de l'ancien chef de l'Etat. Son audition sur le fond doit se dérouler à Odienné, dans le Nord-Ouest.

Le juge d'instruction Koné Mamadou et Me Rodrigue Dadjé, l'un des avocats de Simone Gbagbo, se trouvent à Odienné depuis ce lundi. L'épouse de l'ex-président ivoirien est l'une des huit personnes déjà inculpées pour génocide.

En février dernier, elle avait été la première à être informée que le crime de génocide avait été ajouté aux autres chefs d'inculpation - crimes de sang, atteinte à la sûreté de l'Etat et crimes économiques.

Les avocats des prévenus concernés par l'accusation de génocide ne veulent pas commenter seulement cet aspect des dossiers qu'ils vont défendre. Ils souhaitent que les procès commencent le plus vite possible ; leurs clients sont détenus depuis plus d'un an et demi.

Selon une source judiciaire, ces auditions sur le fond de Simone Gbagbo et des deux autres détenus proches de l'ex-régime constituent la dernière étape avant l'ouverture des procès, qui devraient débiter dans les tout prochains jours (peut-être même la semaine prochaine).

Selon certains observateurs, le début de ces procès pourrait baisser la tension entre les autorités et l'opposition. Le pouvoir ivoirien est critiqué par certains de ses partenaires, qui lui reprochent d'appliquer une justice de vainqueurs, les pro-Gbagbo étant jusqu'ici les seuls à être poursuivis.

Source: <http://fr.allafrica.com/stories/201211130483.html>